

Société de Prévoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France
(Registre national des mutuelles n° 391 396 397)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 12 mars 2019

Le 12 mars 2019, à 9h00, le Conseil d'administration de la Société de Prévoyance Mutualiste s'est réuni 7 place Vendôme, dans une salle de réunion mise à disposition gracieusement par Swiss Life Banque.

Sont présents :

Mesdames : BETHUEL DELEBECQ DOURNEAU GEORGE
HEBREARD LE RESTE ROCHER ROYER-MASOTTI

Messieurs : BONNETE CHEVALIER COLLART COULOT-BRETTE
EUGENE LANDAIS LO IACONO

Sont excusés :

Messieurs : ALLARD CHAUMEIL ZIMMERMANN

15 administrateurs sont présents, détenant au total 15 voix sur 18.

Le quorum nécessaire à la validité des opérations (articles 23 et 32 des statuts) est atteint.

Sont également présents :

- M. GUILLARD, du Comité d'Audit de la SPM
- M. Paul HAGUENAUER, qui postule un mandat d'administrateur
- M. HARDILLIER, représentant le Comité Central d'Entreprise de la Banque de France
- Mme Fatima EL OUALI, secrétaire de la SPM ;
- Mme Stéphanie AUDEVARD, Commissaire aux comptes, du groupe ALBOUY
- M.M. COLLARD et PICARD, représentants de Swiss Life Banque
- M.M. BRENDDEL et LEMAITRE, du cabinet d'expertise-comptable « In Extenso-Deloitte »

M. LO IACONO, Président, déclare la séance ouverte.

1- Intervention de Swiss Life Banque

M. COLLARD commente l'environnement macroéconomique avant de détailler la structure du Portefeuille de le SPM, puis de définir la stratégie d'investissement envisagée en 2019 par Swiss Life Banque.

1-1 Les marchés « actions » viennent de rebondir nettement, la croissance mondiale est en voie de stabilisation, mais la volatilité sur les actifs risqués persistera en 2019

- Plusieurs facteurs positifs ont enrayé l'évolution incontrôlée des marchés financiers :
- Les banques centrales, en particulier la FED et la BCE, ont réagi très vite en annonçant une politique monétaire à nouveau accommodante : en gelant les hausses de taux programmées en 2019, elles ont rassuré les investisseurs qui ont repris goût au risque.

A titre d'exemple le Cac 40, après avoir atteint un point bas autour de 4600 points, avoisine actuellement 5200 points ;

PP 14 JPC

- Cela s'est traduit par une baisse logique des taux d'intérêt à 10 ans, aussi bien aux USA que dans la zone euro ;
 - Les valorisations ont fortement rebondi aux USA : de 14 fois en moyenne les résultats des entreprises en 2018, elles les dépassent de 16 fois depuis janvier 2019 ;
 - Les rendements resteront satisfaisants en 2019, malgré une baisse par rapport à 2018 déjà intégrée par les marchés financiers : 7 à 8% en Europe, 5% aux USA (ces données sont peut-être légèrement optimistes) ;
 - Enfin, les investisseurs espèrent des profits moyens en progrès pour 2020 (environ 10%).
- La crainte d'une récession mondiale n'est plus d'actualité :
 - Si l'Asie demeure le moteur principal de la croissance mondiale, les Etats-Unis y contribue étroitement avec un PIB en progression de près de 3% en 2018 ;
 - Les opérateurs de marché ont assimilé l'idée d'un compromis commercial, même imparfait, entre la Chine et les USA. Une annonce officielle en ce sens se concrétiserait sans doute par une embellie sur les indices, celle-ci ne serait toutefois que passagère.
- Les marchés financiers resteront volatils :
 - On ne peut écarter complètement l'hypothèse d'une guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis ;
 - Le Brexit représente une inconnue majeure pour toute l'Europe. Le second projet soumis ce jour au Parlement anglais sera probablement rejeté. Un report de la date limite de sortie serait pour les marchés financiers la moins mauvaise des solutions ;
 - Les tensions avec la Corée du Nord et au Moyen-Orient ne sont certes pas nouvelles, mais elles peuvent générer à tout moment de la volatilité en fonction des événements qui s'y produiraient ;
 - La récession est bien installée en Italie, grand pays de la zone euro ; le pays fait l'objet d'une surveillance attentive des marchés ;
 - De manière générale la prudence doit rester la règle : beaucoup d'investisseurs ne sont encore pas revenus sur les actifs risqués, le rebond est dû pour une bonne part aux algorithmes préprogrammés qui tendent à amplifier systématiquement les mouvements financiers (dans le cas présent à la hausse).
 - Le panorama financier est globalement plus favorable actuellement qu'en début d'année.

1-2 La composition du Portefeuille de la SPM est plutôt équilibrée et dans une optique d'attente

- La part des actions atteint 55%, avec une surpondération sur les valeurs technologiques et industrielles (pétrolières notamment).
Swiss Life est bien positionnée sur les actions du GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), sans oublier celles de Paypal.

Paypal, 1^{er} site de paiement par voie électronique (80% du marché mondial), dispose d'une base solide rassurante et très sécurisée, a une croissance annuelle remarquable (15-17%) et devient de plus en plus incontournable pour les commerçants et les particuliers (respectivement 16 et 200 millions d'utilisateurs dans le monde). Les profits Paypal sont très élevés : 20 % /an prévus pour 2019 et 2020 ;

PB 4 JPC

- Les titres en obligations représentent 26%, ceux en or (plutôt « métaux précieux » au sens large) dépassent 5 % : c'est le placement défensif par excellence, lorsque l'environnement géopolitique est incertain ;
- Le reste est constitué par une réserve de trésorerie substantielle en euros : plus de 13%.

1-3 La stratégie 2019 se concentre sur la prise de profits, la sélectivité sur les actifs, et la réactivité

- Dès février, le rebond a incité Swiss Life à effectuer une prise de profits importante, réduisant ainsi le risque global de près de 15%. Les fonds correspondants ont été investis temporairement sur des obligations à très court terme. La prise régulière des bénéfices fera partie des objectifs 2019 ;
Ces placements de trésorerie de courte durée serviront d'amortisseurs en cas de volatilité d'ici l'été. Autre avantage, ils élargiront la capacité financière quand le moment sera venu de réinvestir;
- Au plan sectoriel, Swiss Life privilégiera les grandes capitalisations, en particulier les valeurs de rendement, qui sont favorisées par les taux bas pratiqués par les banques centrales. Parmi ces titres, on retrouvera bien entendu les valeurs pétrolières, et toujours les actions technologiques (Thalès, Paypal, Microsoft,...)
- Swiss Life fera preuve d'une grande prudence vis-à-vis des petites valeurs et des valeurs moyennes, et se tiendra à l'écart des titres bancaires : Ce sont autant d'actifs exposés en cas de retournement des marchés.

1-4 Interventions des administrateurs

- M. COLLARD confirme à M. BONNETE que le choix de 26% d'obligations dans le Portefeuille est délibéré. Hormis certaines obligations spécifiques (titres Schneider 3% sur 3 ans exprimés en dollars), ce placement à très court terme ne constitue en réalité qu'une option d'attente, faiblement rémunérée (en moyenne 0,6%/an), destinée à renforcer la trésorerie disponible lorsqu'il s'agira de saisir des opportunités dans le secteur des actions.

M. PICARD rappelle que toute la stratégie de Swiss Life repose sur le rapport « risque/rendement ». Il donne deux exemples :

- Swiss Life a placé des fonds indexés sur l'indice eurostoxx 50 : les capitaux sont garantis jusqu'à 50% de baisse de cet indice boursier, le risque est donc limité, en revanche la rémunération est très satisfaisante si la baisse ne dépasse pas ce niveau.
- des gains, certes légers, ont été également réalisés sur les placements en devises : le rapport dollar/euro est passé en peu de temps de 1,16 à 1,12 soit un bénéfice de près de 3,5%.

- M. EUGENE ne souhaite pas que le discours tenu par les représentants de Swiss Life soit trop optimiste, car selon lui le rebond s'explique essentiellement par les décisions de statu quo des banques centrales. On serait donc bien inspiré de prendre davantage en considération la problématique économique mondiale, on ne peut en effet totalement écarter l'hypothèse d'une récession.

M. COLLARD ne réfute pas cette analyse, d'ailleurs sa stratégie de placements reste attentive et intègre bien ce risque potentiel. Son propos est loin d'être euphorique, Swiss Life a bien constaté que le rebond s'était fait sans réels volumes et que les investisseurs ne s'étaient pas franchement mobilisés. Néanmoins, pour M. COLLARD, le principal danger potentiel provient de la dette globale par rapport à l'évolution des taux.

PB 14 Jpe

- M. COLLART, Trésorier général, conclut ce chapitre en remerciant les deux représentants de Swiss Life banque, M.M. COLLARD et PICARD, pour leur très bonne gestion des fonds dont ils ont la charge. Swiss Life et la SPM sont en relations depuis bientôt 11 ans, on ne peut que s'en réjouir. M. COLLART approuve la bonne attitude consistant à prélever régulièrement les bénéfices et à saisir les opportunités. Il souligne aussi que les produits structurés proposés à la SPM sont sécurisants et d'un rendement très satisfaisant.

Le Trésorier général adresse enfin une mention toute particulière à Mme Alessandra GAUDIO, brillante Directrice générale de Swiss Life Banque, qui a décidé de quitter l'entreprise au bout de quelques années.

Au nom du Conseil, M. LO IACONO, Président, remercie à son tour les représentants de Swiss Life pour la qualité et la clarté de leur exposé. Ceux-ci quittent la séance.

2- Approbation du procès-verbal du Conseil du 18 octobre 2018

En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents. Le Président précise que le procès-verbal est désormais diffusé immédiatement par voie électronique après pré-validation par le Président et le Trésorier général.

M. LO IACONO observe aussi que le quorum est largement atteint, puisque 3 administrateurs seulement sont excusés : M. ZIMMERMANN, très accaparé par ses nouvelles fonctions restera toujours disponible en cas de nécessité, M. ALLARD, souffrant, a été contraint au dernier moment de rester à son domicile, et M. CHAUMEIL suit une formation pour le compte de la SPM.

3- Comptes 2018

3-1 Présentation par In Extenso Deloitte

Documents à l'appui, M. BRENDDEL, du Cabinet comptable In Extenso, commente les principaux indicateurs des comptes 2018.

3-1-1 Evolution en 2018

- Le nombre d'adhérents continue de baisser (- 426) : 15 566 en 2018 ; 15 992 en 2017
- Le nombre de décès a baissé également (-52) : 353 en 2018 ; 405 en 2017

3-1-2 Comptes de résultat

- Les cotisations baissent légèrement : 1 408 355 euros en 2018 (1 447 650 euros en 2017)
- Les prestations-décès ont sensiblement diminué : 1 401 200 euros en 2018 (1 639 000 euros en 2017)
- La subvention de la Banque poursuit sa décrue : 413 121 euros en 2018 (427 516 euros en 2017)
- Les charges externes de fonctionnement ont baissé de 7, 6 % entre 2018 et 2017 (229 413 euros contre 248 297 euros)
- Les charges de personnel varient peu : 84 046 euros en 2018 ; 79 159 euros en 2017
- Le résultat courant non financier est positif : 88 664 euros en 2018 ; - 101 702 euros en 2017
- Le résultat financier atteint en fin d'année : - 708 796 euros (841 838 euros fin 2017).

Le Président rappelle que le résultat au 31/12 d'un exercice ne représente qu'une photographie à l'instant T et qu'il faut l'apprécier à minima sur le moyen terme car, à ce niveau de capitaux, les fluctuations peuvent être très conséquentes. La meilleure preuve en est que la SPM a déjà récupéré environ 2 millions d'euros sur le rebond de début d'année, effaçant ainsi les provisions constituées fin 2018.

13 14 JRC

Le Trésorier partage le point de vue du Président et insiste pour sa part sur la décision qu'il a personnellement prise en juillet 2018 de réaliser par précaution pour 2,5 millions d'actifs, avec pour effet des disponibilités très supérieures à l'habitude et un Portefeuille de valeurs mobilières moins impacté par la correction boursière de 15% survenue par la suite. Il ajoute que, grâce uniquement aux placements sur les actifs dits à risques, le bilan de la SPM a plus que quadruplé depuis 2001.

- Le résultat final de l'exercice est négatif : - 601 955 euros (710 401 euros en 2017)
M. BRENDEL indique que ce résultat final génère un « carry-back » de 30 000 euros, créance sur le Trésor portant sur la récupération d'une fraction de l'impôt sur les sociétés versé précédemment.

3-1-3 Comptes de bilan

L'actif du bilan ressort à 11 869 031 euros (12 654 458 euros fin 2017), après imputation des moins-values constatées en fin d'exercice.

3-1-4 Commentaires des administrateurs

M. COULOT-BRETTE souhaite avoir une décomposition plus fine de la trésorerie disponible et de la répartition du Portefeuille entre les différents opérateurs de la SPM. M. COLLART fournit les données :

* disponibilités en comptes-courants : 1 390 000 euros ;

* gestionnaires du Portefeuille :

- Swiss Life : 2,5 millions d'euros environ

- Promepar : 2,0 millions d'euros

- Le Trésorier général : le reste du Portefeuille

M. COLLART indique que le choix d'avoir deux gérants externes, qui relève d'une saine division des risques, avait été demandé en son temps par M. CHEVALIER et retenue par le Conseil d'administration.

3-2 Information sur les travaux du Commissaire aux comptes

Mme AUDEVARD a achevé ses vérifications et attend la validation des comptes 2018 par le Conseil d'administration avant de publier son rapport de certification des comptes.

Mme AUDEVARD informe le Conseil qu'elle n'aura pas d'observations particulières à formuler sur les comptes et que ceux-ci seront certifiés réguliers et sincères, sans aucune réserve de sa part. Les provisions sont constatées selon les règles comptables. Elle approuve en outre le double contrôle instauré entre Mme EL OUALI et M. BRENDEL, ce qui est la garantie d'un suivi étroit et sérieux des mouvements comptables.

3-3 Arrêté des comptes 2018 par le Conseil

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité des administrateurs présents.

Les trois rapports en annexe de l'exercice sont également adoptés à l'unanimité par le Conseil :

- Le rapport de présentation des comptes annuels
- Le rapport de solvabilité
- Le rapport de gestion

3-4 Proposition de résolution sur l'affectation du résultat à proposer à la prochaine assemblée générale

Le Président propose d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice à la réserve fiscale, actuellement toujours imposable. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

PB 14 JPC

3-5 Intervention du Trésorier général

Au préalable, M. LO IACONO informe le Conseil qu'une refonte de « Solvabilité 2 » est en préparation et qu'à la suite de cette réforme les contraintes de fonds propres pourraient être allégées dès 2020 (de 35 à 25%), aussi bien pour les compagnies d'assurances que pour les mutuelles qui placent leurs fonds en actions.

Le Trésorier général prend à son tour la parole et s'estime, compte tenu des performances 2018, dans l'obligation de demander le quitus, non seulement pour sa gestion en propre mais aussi pour celles de ses partenaires Swiss Life et Promepar, dont il supervise régulièrement les arbitrages. Il remet donc en séance son mandat de Trésorier à la disposition du Conseil.

A main levée, les administrateurs donnent à l'unanimité quitus au Trésorier, le remercient chaleureusement pour sa gestion 2018, et le reconduisent dans ses fonctions pour l'exercice 2019.

Par ailleurs, le Comité financier s'est réuni le 6 mars 2019. Etaient présents : Mme GEORGES, M.M. CHEVALIER, COLLART, LO IACONO. Le Comité n'a aucune réserve à formuler et conclut en félicitant le Trésorier pour sa gestion dans une période où la visibilité est pourtant faible.

M. COLLART commente ensuite les résultats 2018 :

- * les bénéfices dégagés en juillet ont à la fois atténué l'impact de la chute des marchés sur le portefeuille et permis de constituer une trésorerie de précaution importante en vue de nouveaux placements (1, 2 millions d'euros au 5 mars 2019) ;
- * les coupons perçus en 2018 ont atteint un niveau exceptionnel pour la SPM : plus de 200 000 euros ;
- * les valeurs américaines sont très performantes et bien présentes dans le portefeuille ;
- * la situation nette est d'environ 13,2 millions d'euros au 5 mars. La SPM a su profiter du récent rebond des marchés boursiers et éliminer les moins-values antérieures ;
- * l'ensemble des portefeuilles affiche des plus-values latentes de 290 000 euros ;
- * compte tenu des décaissements mensuels (entre 120 et 140 000 euros), on pourra donc, sans obérer le niveau de liquidités, investir 700 000 euros en actions le moment venu ;
- * le Trésorier approuve sans réserve la gestion de Swiss Life et maintient pour l'instant sa confiance à Promepar.
- * en conclusion, les arbitrages sont peu nombreux pour l'instant, il convient donc de surveiller la tendance des marchés et d'être vigilant sur les lignes de titres.

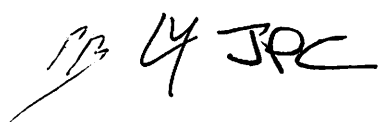
4- Comité d'audit

4-1 Rapport et bilan

Le Comité a rédigé un rapport succinct. L'exercice 2018 a été en effet une année de transition, car plusieurs gros dossiers ont été déjà traités. Pour M. EUGENE, Président du Comité, même si de nouveaux thèmes à examiner n'apparaissent pas dans l'immédiat, cela n'interdit pas cependant de réfléchir à de nouvelles pistes, avec l'aide de la Commissaire aux comptes.

4-2 Rapport TRACFIN

Le Président signale que la structure des fichiers « Tracfin » change fréquemment, ce qui conduit la SPM à s'adapter constamment à ces évolutions. En particulier le fichier de l'Union européenne a adopté une structure calendaire. Les modifications de lignes n'étant pas détectables directement, la SPM a du installer un système de comparaison.



Les bénéficiaires des prestations-décès font l'objet d'une vérification systématique, aucune déclaration de soupçon n'a été faite auprès de Tracfin.

Depuis un certain temps déjà, la SPM détient trois dossiers en déshérence, car il a été impossible de retrouver les bénéficiaires des prestations-décès. Les fonds correspondants ne pourront être virés à la CDC qu'au bout de trois ans, soit en décembre 2020.

4-3 Modification des statuts

Le Président propose d'aménager l'article 58, spécifique au Comité d'audit :

- Pour plus de souplesse : 2 à 4 membres et non plus 3 ;
- Comité « désigné » et non « élu » par le Conseil (observation de M. CHEVALIER)
- 1 réunion/an (et non 2), et autant de fois que nécessaire

4-4 Nominations

Le mandat des membres du Comité arrive à échéance. M. GUILLARD ne souhaite pas renouveler sa candidature. M.M. EUGENE et CHAUMEIL acceptent de se représenter. Le Conseil approuve à l'unanimité leur nomination.

Nommé pour la 1^{ère} fois à la Commission de contrôle en octobre 1986, l'investissement de M. Christophe GUILLARD a depuis cette date été considérable. Il est devenu par la suite Président de cette même Commission, avant de faire partie du Comité d'audit institué en remplacement.

Ses compétences professionnelles de contrôleur de gestion à la Banque de France se sont avérées extrêmement précieuses pour la SPM : vérification des comptes annuels de la mutuelle, création sur support informatique de tableaux comparatifs facilitant le contrôle de toutes les opérations d'arbitrage sur valeurs mobilières, rédaction des rapports, force de propositions auprès du Conseil,....

Après autant d'années de dévouement, la décision de M. GUILLARD est dès lors parfaitement compréhensible. Il a bien mérité d'être remercié très chaleureusement pour l'ensemble de son action.

5- Modifications à apporter aux statuts et au règlement mutualiste, présentées à la prochaine Assemblée générale

5-1 Autres modifications des statuts

Indépendamment de l'article 58 (Comité d'audit) :

- Changement de l'adresse du siège social de la SPM
- Remplacement du mot « obsèques » par « décès »

5-2 Modifications du Règlement mutualiste

5-2-1 Adhérents de moins de 40 ans

Nouvel intitulé pour mieux définir les conditions d'adhésion.

5-2-2 Cotisations/prestations pour 2020

Afin d'éclairer le Conseil, M. LO IACONO a conçu un document « Focus sur le compte d'exploitation » qu'il commente lui-même en séance. Il indique à cette occasion qu'une nouvelle étude actuarielle va être commandée d'ici la fin de l'année, et qu'il conviendra de bien réfléchir aux différents scénarii à soumettre à la société actuarielle :

13 14 JPC

- Le constat :

- Le poids des prestations-décès dans les dépenses est prépondérant : 80% des charges ;
- Sur 3 ans, le cumul des décès correspond aux dernières prévisions actuarielles ;
- Le nombre de décès devrait rester stable à court terme ;
- La baisse de l'indemnité-décès a permis de relever le point mort : en 2019, les prévisions de décès sont de 390, avec un point mort vers 379 ;
- Si on laisse la situation en l'état, l'effet cumulé de la baisse de la subvention et des cotisations entraînera mécaniquement une couverture de plus en plus négative des sinistres, même à décès stables et dépenses de fonctionnement contenues.

- Propositions :

- Politiquement, une nouvelle baisse de l'indemnité serait très mal perçue par les adhérents ;
- Le Conseil est actuellement dans l'expectative, car il est difficile d'imaginer dans quel sens (positif ou négatif) évoluera le point mort, qui dépend évidemment du nombre de décès ;
- On pourrait peut-être néanmoins, sans attendre les résultats de l'étude, envisager une hausse des cotisations.

Plutôt qu'une hausse de l'ordre de 4 ou 5 euros/an, Mme HEBREARD suggère des augmentations régulières de 2 euros, qui pourraient être mieux acceptées.

Après un large débat sur le sujet le Conseil décide, par un vote majoritaire à main levée, d'anticiper l'étude actuarielle et de proposer à l'assemblée générale une hausse de 2 euros sur les cotisations à percevoir dès l'exercice 2020 pour les adhérents ayant adhéré avant l'âge de 51 ans et ayant plus de 39 ans.

6- Point sur les activités de la SPM

6-1 Compte-rendu oral des entrevues suite au 150^{ème} anniversaire

L'entrevue avec les hauts dignitaires de la Banque de France s'est déroulée sous les meilleurs auspices : le Gouverneur a manifesté un excellent ressenti sur la pérennité de la SPM, la qualité de sa gestion et son mode de gouvernance. La délégation de la SPM a bénéficié du temps imparti pour expliquer à des interlocuteurs attentifs et convaincus l'utilité et la rapidité de son action en faveur des actifs et des retraités de l'entreprise.

6-2 Article intranet

L'article rédigé par le Président et publié dans l'intranet Navigo (Partie Focus) a été jugé très intéressant et instructif par les salariés. Le texte a été affiché en première page durant 24 H.

6-3 Départ de Mme Charlotte LE STIR

Mme Le STIR a démissionné pour raisons personnelles au 3 janvier 2019. La SPM pourrait être confrontée à un « effet de seuil en effectifs » l'empêchant dans certaines conditions d'assurer au mieux son activité quotidienne. La question est discutée au sein du Conseil, y compris sur le profil d'une embauche éventuelle. Le Conseil se range en définitive à l'opinion du Président qui estime qu'un délai d'observation est indispensable avant toute décision de recrutement.

6-4 RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

La SPM ne semble pas concernée par le sujet : elle ne divulgue pas de données personnelles vers l'extérieur, celles-ci ne sont pas accessibles via internet, et aucun nom ne figure dans les informations transmises à l'actuaire.

7- Préparation et date de l'Assemblée générale 2019

7-1 Présentation de M. Paul HAGUENAUER

M. HAGUENAUER a été séduit par la proposition d'exercer un mandat d'administrateur. Il s'est donc porté candidat à la fonction, et se présente très brièvement devant le Conseil : depuis plusieurs années, il est affecté à l'Inspection Générale de la Banque de France.

A l'instar de M. COLLART, initiateur de cette candidature, le Président se déclare très heureux de la récente venue de jeunes administrateurs qui, grâce à leurs différents profils professionnels, vont apporter une nouvelle approche, une autre vision, à l'évolution de la SPM.

7-2 Liste des candidats aux postes d'administrateurs

7-2-1 Renouvellement des administrateurs

Le mandat de 6 administrateurs s'achève en 2019 : Mmes GEORGES, ROCHER, ROYER-MASOTTI – M.M. CHAUMEIL, LO IACONO, ZIMMERMANN. Ils ont tous sollicité le renouvellement pour 3 ans de leur mandat, qui sera soumis à l'approbation des adhérents à la prochaine Assemblée générale.

7-2-2 Application de la réglementation sur la limite d'âge

L'article L 114-21 du code de la mutualité stipule que le nombre d'administrateurs ayant dépassé la limite d'âge fixée à 70 ans ne doit pas excéder le tiers du total des membres du Conseil. Ce ratio sera dépassé mi-mai, ce qui entraînerait la démission d'office de l'administrateur le plus âgé de la SPM, en l'occurrence M. Georges LANDAIS.

M. LANDAIS, notre doyen au sein du Conseil, a été élu pour la 1^{ère} fois administrateur lors de l'assemblée générale de 1982. Assidu aux séances du Conseil, régulièrement volontaire pour participer aux réunions préparatoires sur tous types de sujets se rapportant à la SPM, il a apporté depuis 1982 une contribution exemplaire, compétente, toujours utile et pétrie de bon sens. M. LANDAIS a vécu tous les moments heureux et difficiles de la SPM.

C'est pourquoi, selon ses propres mots, le Président juge cette règle très cruelle et injuste. Il se doit pourtant de la faire respecter. C'est donc avec beaucoup de regrets qu'il a entériné la démission de M. LANDAIS à la date du 1^{er} mai 2019.

En prévision de son remplacement, M. LO IACONO propose donc la cooptation de M. HAGUENAUER au poste d'administrateur à la date également du 1^{er} mai 2019, ce que le Conseil accepte aussitôt à l'unanimité moins 1 abstention. La cooptation de M. HAGUENAUER sera soumise à ratification par l'Assemblée générale de juin 2019, pour un mandat d'administrateur d'une durée d'un an.

Le Président indique que la problématique d'âge se posera à nouveau en avril 2021.

7-3 Formation des administrateurs

M. LO IACONO souligne le réel intérêt de la formation actuarielle dispensée par la société lyonnaise, et invite les quelques administrateurs qui n'en ont pas encore bénéficié à s'inscrire rapidement.

Les formations « Solvabilité 1 » ont été supprimées, seules celles sur « Solvabilité 2 » sont proposées.

PP 4 JPC

7-4 Proposition des questions et de la date de l'Assemblée générale

- Les questions habituelles seront soumises à l'Assemblée générale
- La date de l'Assemblée générale est fixée au mardi 25 juin 2019 à 9h30

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h15.

Le Secrétaire Général



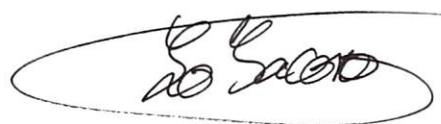
Patrick BONNETE

Le Trésorier Général



Jean-Pierre COLLART

Le Président



Yves LO IACONO